

FICHE METIER

INFIRMIERS EN PSYCHIATRIE ADULTE

DEFINITION

Organiser et réaliser des soins infirmiers qui concourent au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche, afin de maintenir ou restaurer la santé de la personne hospitalisée ou suivie en psychiatrie et l'accompagner durant l'hospitalisation ou sur le secteur extra-hospitalier.

ACTIVITES PRINCIPALES

L'organisation des soins infirmiers est sous la responsabilité des cadres de santé du service.

Afin de répondre aux demandes des patients dans le cadre de la sectorisation, les infirmiers sont amenés à :

- Exercer leur activité professionnelle sur l'ensemble des structures du service (CMP, CATTP, Hospitalisation de jour, Hospitalisation temps plein).
- Travailler en partenariat avec les professionnels des secteurs social, médical et économique.

L'accompagnement des patients nécessite que l'infirmier :

- Anime des activités thérapeutiques, tant au sein des structures du service qu'à l'extérieur
- Effectue des V.A.D.
- Activité soignante auprès des patients
- Anticipation et préparation de l'accueil du patient quand cela est possible
- Accueil du patient et de son entourage
- Recueil de données
- Recherche d'informations auprès des professionnels concernés (autre service du CHIC, autre établissement...)
- Entretiens d'accueil, d'orientation et à visée psychothérapeutique
- Observation et surveillance des comportements des patients
- Participation aux soins physiques et psychologiques des patients
- Prise en charge individuelle et/ou collective des patients
- Participation aux activités thérapeutiques
- Planification et évaluation des activités thérapeutiques
- Participation aux repas thérapeutiques avec les patients
- Participation aux réunions d'évaluation de la prise en charge soignante :
 - Synthèses
 - Réunions de travail
 - Études de dossiers

- Participation aux réunions avec les patients :
 - Réunions soignants/soignés
 - Réunions du Club
 - Réunions ponctuelles d'information (incidents divers, événements, décès...)
- Participation aux réunions de réflexion organisationnelle :
 - Conseil de service
 - Réunions institutionnelles
 - Réunions d'équipes d'unités
- Inscription comme référent de patients. Cette fonction implique une connaissance approfondie de l'histoire de chaque patient concerné et une responsabilité particulière par rapport au reste de l'équipe.
- Participation à la Commission Formation, à l'encadrement et à la formation des étudiants en stage dans le service
- Intervention dans des établissements (IFSI, travailleurs sociaux...) comme formateur
- Tenue du dossier de soins infirmiers
- Participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet de service.

Ces activités sont faites sur prescription médicale et avec l'accord du patient.

La planification et l'évaluation de l'organisation des soins doit être menée régulièrement sous la responsabilité des cadres du service.

RELATIONS PROFESSIONNELLES LES PLUS FREQUENTES

- Médecins pour le suivi des patients,
- Différents partenaires de soins internes au service et internes à l'institution (plus particulièrement avec l'AS et /ou l'ASH),
- Services prestataires dans l'institution pour assurer le fonctionnement des unités de soins,
- Ambulanciers pour les transferts de patients,
- Institutions de soins de suite, de rééducation, soins à domicile, réseaux de soins pour la continuité de la prise en charge à l'extérieur de l'institution et prestataires de service,
- Services sociaux,
- Institut de formation pour l'encadrement des stagiaires,
- Différents services techniques et administratifs.

Les orientations de la politique de soins du service de Psychiatrie Générale sont données par :

- 1) Le médecin chef du service
- 2) La Direction du Service de Soins Infirmiers
- 3) L'équipe médicale en concertation avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire du service.

SAVOIR-FAIRE REQUIS

- Evaluer l'état de santé et le degré d'autonomie de la personne,
- Effectuer et formaliser les problèmes de santé et décider de la réalisation des soins relevant de son initiative,
- Réaliser les soins infirmiers et les activités thérapeutiques adaptés aux situations en respectant les protocoles d'hygiène et les règles de bonne pratique,
- Identifier les situations d'urgence ou de crise et y faire face par des actions adaptées,

- Créer une relation de confiance avec le patient et son entourage,
- Planifier et organiser son temps et celui de ses collaborateurs dans le cadre du travail d'équipe,
- Evaluer la qualité des pratiques et les résultats des soins infirmiers,
- Elaborer et utiliser des protocoles de soins concernant le rôle infirmier,
- Travailler en équipe interprofessionnelle,
- Analyser, synthétiser des informations permettant la prise en charge de la personne soignée et la continuité des soins par l'élaboration des transmissions ciblées,
- Conduire des entretiens d'aide,
- Eduquer, conseiller le patient et l'entourage en vue d'une démarche d'hospitalisation,
- Faire preuve de capacités relationnelles.

CAPACITES ATTENDUES :

- esprit d'initiative
- sens de l'observation
- rigueur
- respect de la personne humaine
- diplomatie
- tact et discrétion
- respect du secret professionnel
- souci de la concertation
- rapport de bonne confraternité
- disponibilité
- capacité d'analyse et de synthèse
- sens de l'autonomie et de la responsabilité
- engagement dans une démarche personnelle de formation continue
- capacité à gérer et planifier ses activités
- respect de ses limites de compétences
- maîtrise de son propre stress
- capacité à déléguer.

CONNAISSANCES ASSOCIEES

Techniques d'animation de groupe	Techniques de communication	Psychologie générale et psychologie	Notions de gestion administrative et comptabilité
1	3	2	1

1 : Connaissances générales 2 : Connaissances détaillées 3 : Connaissances approfondies

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE DU METIER

- **Assurer la continuité des soins dans le cadre du Service Public Hospitalier**
- Rythme jour et nuit, travail week-end et jours fériés, mobilité des horaires de travail
- Polyvalence, mobilité entre les diverses structures du service
- Entretien des connaissances
- Confrontation à la maladie mentale
- Travail en équipe

PREREQUIS INDISPENSABLES POUR L'EXERCER

- Diplôme d'état infirmier

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

- En référence au guide du temps de travail
- Horaires :
 - ✓ Soit 6 H 30 - 14 H 00
13 H 30 - 21 H 00
9 H 30 - 17 H 00 (journées continues)
 - ✓ Soit des horaires de journée débutants entre 7 H et 12 H du matin en fonction des impératifs de service (amplitude horaire de journée 7H30)
 - ✓ Soit des horaires de nuit de 20 H 45 à 6 H 45